



Changement de statut ou mariage

Par **Riahi**, le **30/08/2011** à **00:51**

Bonjour,rnrnJe suis étudiante à Paris et j'ai un diplôme de master 2, j'ai trouvé un emploi et mon employeur prêt de me faire le changement de statut et on a déjà commencé la procédure. Sachant que je vis avec mon mari qui à un titre de séjour salarié est ce que je peux booster mon dossier avec l'acte de mariage ou est ce que ça peut me poser problème en me demandant de faire un regroupement familial au lieu de changement de statut étudiant à salarié rnmerci

Par **mimi493**, le **30/08/2011** à **04:19**

Les conditions de changement de statut à salarié se sont durcies, si vous avez suivi l'actualité.

Par **commonlaw**, le **30/08/2011** à **15:12**

Riahi n'est pas venu ici pour qu'on sache si elle suit l'actualité ou pour entendre des propos vagues: "les conditions se sont durcies".rnLesquelles? on ne sait rien de l'emploi que Riahi cherche.rnrnRiahi , sachez que rien ne vous interdit de faire les 2 demandes de regroupement et de changement de statut. Si vous êtes toujours en situation régulière, vous pouvez faire le regroupement sur place.rnPar contre, votre acte de mariage ne vous aidera en rien dans la procédure de changement de statut.rnrnCommonlaw

Par **mimi493**, le **30/08/2011** à **15:18**

Elle demande si elle peut booster une demande en faisant une autre demande parallèle, pas si elle peut en déposer deux différentes.

Par **maniongui**, le **31/08/2011** à **16:35**

Elle peut aussi créer une entreprise, si elle le souhaite. Cela peut lui permettre de changer le statut aussi.

Par **mimi493**, le **31/08/2011** à **17:33**

A condition de fournir les documents prévisionnels pour prouver la viabilité de son entreprise. C'est un gros dossier à fournir

Par **walidbouhaja**, le **03/09/2011** à **16:49**

Bonjour, rnbonjour, je suis content d adhérer sur ce site je vous fait part de mon cas rnje suis rentré en france pour mes etudes j ai eu deux echecs et un changement d orientation rnqui m a causé le refus de renouvellement de titre de sejour etudiant malgré j etais entrain de reussir ma licence rninformatique j avais des conditions dur vraiment que tout etudiant etranger rencontre en France rnje suis désolé c etais un mauvais destin mais je me suis levé a pieds et j ai engagé rnun avocat pour régler le probleme donc a partir de 10fevrier j etais en situation irréguliere rnj ai fourni tout ce qui faut avec mon avocat et resultat de tout c est que le juge a annulé rnl OQTF et oblige le prefet de bouche du rhone de me ddelivrer une APS A PARTIR de 6juillet rnET QUE LE PREFET DOIT DEJA EXAMINER MA SITUATION DANS UN MOIS MAIS je me suis déplacé au nord au pas de calais rnpour rejoindre ma copine et on s est marié le 16 juillet 2011 mon avocat m a dit de déposer le dossier rnde changement de statut sachant qu il a demandé le transfert de mon dossier de la prefecture de rnbouche du rhone a la prefecture de pas de calais en m envoyant le fax de la demande détaillé rnque j ai déposé avec le dossier complet de changement de statut a la soçus prefecture de bethune rnon m a dit il faut attendre entre une semaine et trois mais j ai rien reçu pour l instant pour ca je vous pose mon probleme rnje resume la decision de juge etait en ma faveur j ai suivi les conseil de mon avocat qui d ailleurs m a appelé ca fait une semaine en me disant rnque le prefet a fait appel sachant que j ai déjà déposé ce qui faut déposer a la sous prefecture ou je dépend rnmerci de me dire que si cette attente est normale ? personnellement j ai un bon présentiment mais l attente est longue pour commencer un vie normale rnmerci